

PROVISOIRE



COUR LAWRENCE

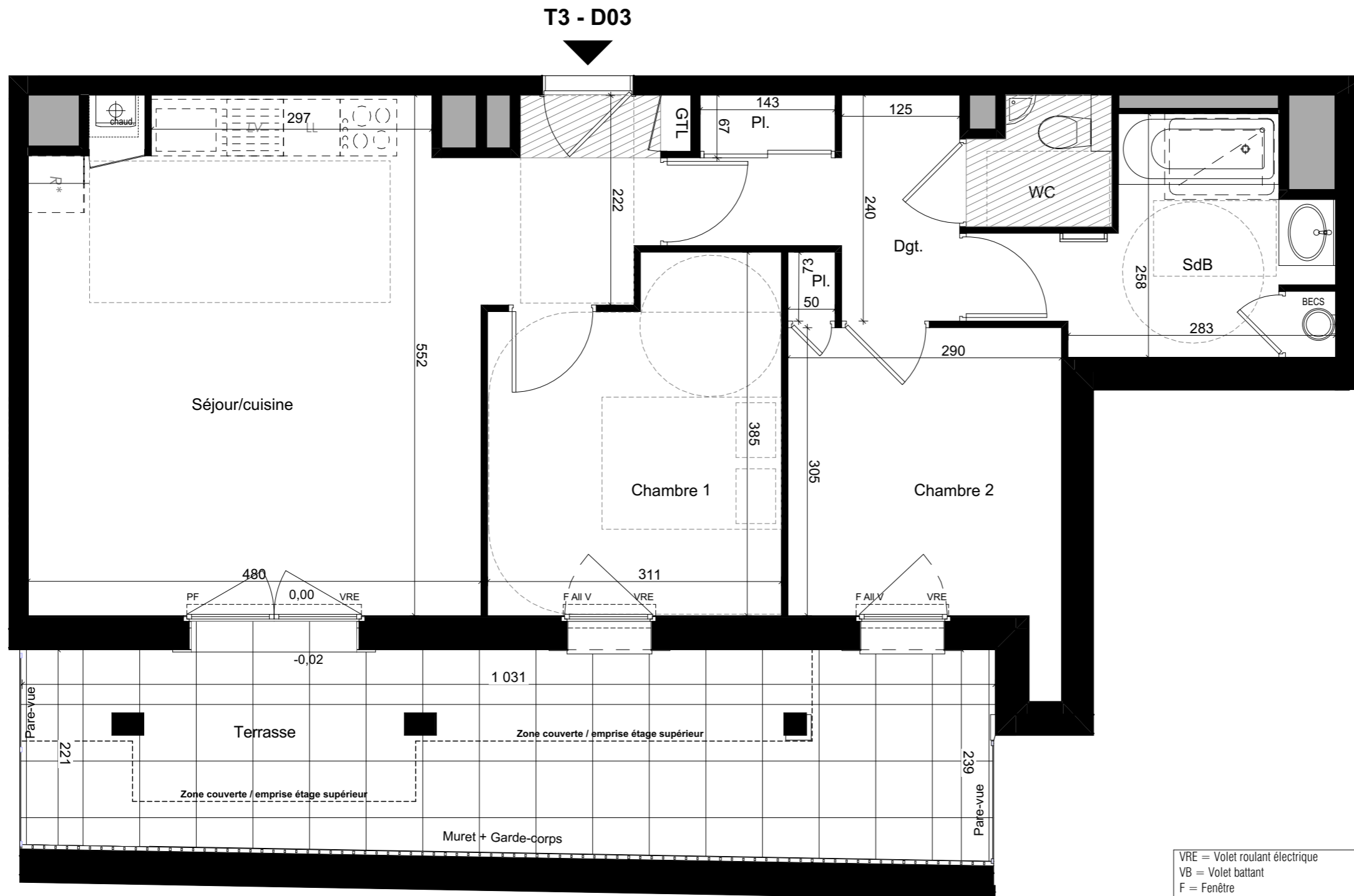
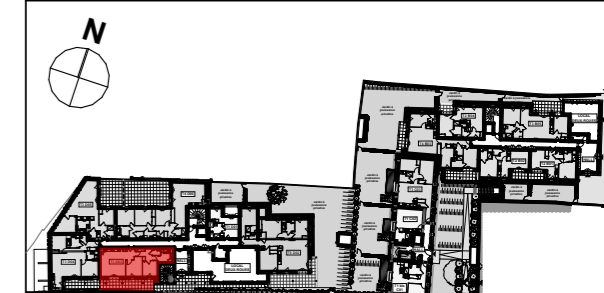
47 logements  
Rue de Barbine  
35800 DINARD

MAITRE D'OUVRAGE  
SCCV ARC PROMOTION  
ARMORIQUE

ARCHITECTE  
SELARL d'ARCHITECTURE  
CLENET BROSSET BNR

1, rue Geneviève de Gaulle Anthorniz  
35208 RENNES CEDEX 2  
Tél. : 02 99 86 13 86  
E-mail : groupe.arc@grouparc.fr

14H rue du Pâlis Tabelin  
35708 Pennes Cedex  
Tél. : 02 99 22 20 30  
E-mail : bnr.architectes@bnr.fr



- VRE = Volet roulant électrique
- VB = Volet battant
- F = Fenêtre
- PF = Porte-fenêtre
- All V = Allège vitrée
- All M = Allège maçonné
- IV = Imposte vitrée
- FT = Fenêtre de toit
- Store int. = Store intérieur
- BECS = Ballon d'eau chaude
- LL = Emplacement lave-linge
- LV = Emplacement lave-vaisselle
- R = Réfrigérateur / emplacement réfrigérateur
- chaud. = Chaudière
- GTL = Tableau électrique
- Pl. = Placard
- Rgt. = Rangement
- Dgt. = Dégagement
- ▨ Faux-plafond / soffite
- Hauteur sous faux-plafond 2,20m.
- HsPoutre = Hauteur sous poutre = hauteur réduite
- 0,00 / +0,10 = Niveau intérieur / niveau extérieur
- ▤ Dalles sur plots
- ▥ Lames bois

LOT	BATIMENT	LOGEMENT	TYPE	NIVEAU
	D	D03	T3	RDC

**SURFACES HABITABLES**

Séjour/cuisine	29,54
Chambre 1	10,97
Chambre 2	9,56
SdB	7,06
WC	1,83
Dgt.	5,68
<b>Total SHAB</b>	<b>64,64 m<sup>2</sup></b>

**SURFACES ANNEXES**

Terrasse	23,89
<b>Total Annexes</b>	<b>23,89 m<sup>2</sup></b>

En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux plafonds, les retombées de poutres et les gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions. Les canalisations et regards ne sont pas figurés. Les emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définitif. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces.

Etabli le : 12/09/2024    Mis à jour le : 12/09/2024    Echelle graphique

